

FORMULAIRE
JEUNES

VILLIERS SUR ORGE



ATHLETISME

SAISON 2021 / 2022

Comme les deux dernières saisons ont été impactées par le COVID-19, le club a décidé de réduire les cotisations exceptionnellement pour cette année.

INFORMATIONS PERSONNELLES		CLUB
RÉINSCRIPTION FFA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/>
NOM		<input type="checkbox"/>
PRÉNOM		<input type="checkbox"/>
SEXE	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	<input type="checkbox"/>
DATE DE NAISSANCE		<input type="checkbox"/>
TÉLÉPHONE		<input type="checkbox"/>
MAIL(S)		<input type="checkbox"/>
ADRESSE COMPLÈTE		<input type="checkbox"/>
COEFFICIENT FAMILIAL	Valable uniquement pour les villiérains	<input type="checkbox"/>
CERTIFICAT MÉDICAL	Daté de moins de 3 mois portant la mention « Non contre-indication à la pratique du sport » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition »	<input type="checkbox"/>
CAUTION	Chèque de 30€ daté du 30 septembre à l'ordre de Villiers s/Orge Athlétisme pour le maillot du club.	<input type="checkbox"/>
LICENCE ATHLÉ	<input type="checkbox"/> 1er enfant 110€ <input type="checkbox"/> 2ème 100€ <input type="checkbox"/> 3ème 90€	<input type="checkbox"/>
CHARTRE / DROIT à L'IMAGE	Disponible sur le site internet	<input type="checkbox"/>

- (1) Paiement possible par chèques, espèces, coupons sport.
- (2) Le club accepte les enfants sans certificat lors des entrainements jusqu'au 30 septembre, si les parents ont rempli la lettre de décharge en page 2.
- (3) La caution sera rendue en fin de saison contre la restitution du maillot.

VILLIERS SUR ORGE



ATHLÉTISME

AUTORISATIONS

Je, soussigné(e) M. ou Mme _____, père, mère ou tuteur de l'enfant
_____ autorise :

- Mon enfant à participer aux séances d'entraînement au club Villiers s/Orge Athlétisme ;
- Les entraîneurs ou les membres du bureau à photographier ou à filmer mon enfant lors des entraînements, compétitions ou remise des récompenses afin d'enrichir le site internet du club et d'illustrer d'éventuels supports (bulletin municipal, journal régional, etc.)
- Les entraîneurs du club, dans le cadre des séances d'entraînement, à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer des interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin consulté, en cas d'accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, et à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche par les pompiers ;

Et m'engage à être tenu responsable en cas d'accident de mon enfant au cours de l'entraînement, tant que le certificat médical demandé par le club n'a pas été remis.

La licence permet une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels, auxquels peuvent être exposés les licenciés pendant la pratique de l'athlétisme.

J'ai bien lu la charte du club et je m'engage à la respecter.

Date : ____/____/_____

Signature :